

Pour qui ?

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur sur Haguenau (ou rattaché à Haguenau) et vous souhaitez bénéficier d'aides pour rénover une partie de votre logement et en améliorer la performance énergétique, la Ville de Haguenau peut vous soutenir dans cette démarche et vous guider dans la priorisation de vos travaux.

Si vous bénéficiez des aides du Conseil Général / ANAH, les aides énoncées ci-dessous ne vous concernent pas.

Pour quels travaux ?

Pour des travaux d'isolation thermique de votre toiture, de vos murs extérieurs et/ou le remplacement de vos fenêtres et porte-fenêtres (uniquement pour les maisons individuelles).

Pour vos travaux, il vous est possible de contacter un artisan de votre choix mais qui devra obligatoirement être **certifié RGE**. Les matériaux mis en œuvre doivent posséder une certification (ex : ACERMI pour l'isolation thermique) ou un avis technique du CSTB. La certification des matériaux doit apparaître sur la facture.

Travaux	Caractéristiques thermiques
Isolation des combles et /ou des toitures : - planchers de combles perdus - rampants de toitures et plafond de combles aménagés	R ≥ 7 m ² .K/W R ≥ 6 m ² .K/W
Isolation des toitures terrasses	R ≥ 4,5 m ² .K/W
Isolation des murs opaques	R ≥ 3,7 m ² .K/W
Remplacement de fenêtres ou porte-fenêtre	Uw ≤ 1,7 W/m ² .K

Attention : lors de la mise en œuvre des matériaux, l'artisan doit impérativement respecter les normes de la réglementation thermique en cours (et / ou les préconisations de la visite énergétique). Les coefficients R et Uw doivent obligatoirement être mentionnés sur la facture.

Le coefficient R (en m².K/W) étant la résistance thermique de l'isolant mis en œuvre.

Le coefficient Uw (en W/m².K) étant le coefficient de transmission surfacique de la fenêtre (pertes thermiques par m²).

Pour quels montants d'aides ?

- Isolation thermique de votre toiture : **9 € TTC par m² de surface isolée**
- Isolation thermique de vos murs extérieurs : **9 € TTC par m² de surface isolée**
- Remplacement des fenêtres et porte-fenêtres : **25 € TTC par fenêtre remplacée (uniquement pour les maisons individuelles)**

Ces aides communales ne sont pas cumulables (pour un même poste) avec les aides des fournisseurs d'énergie ou des galeries marchandes.

Quels sont les conditions d'obtention des aides ?

- S'adresser à l'Espace INFO→ENERGIE de Haguenau : 84 route de Strasbourg Haguenau 03 88 06 59 53 info-energie@agglo-haguenau.fr
- Si la réalisation des travaux porte sur l'extérieur du bâtiment (isolation des murs par l'extérieur, changement de fenêtres etc.), il vous appartient de faire une **demande d'autorisation de travaux** auprès de la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement : 2 rue des Chevaliers 67500 HAGUENAU (rez-de-chaussée de l'annexe de l'Hôtel de Ville).

Comment faire la demande ?

- **Avant la signature du devis**, vous devez impérativement remettre à la Ville de Haguenau le bulletin de souscription (contrat établi entre le bénéficiaire et le demandeur).
- **Avant le début des travaux**, vous devez impérativement remettre à la Ville de Haguenau le devis signé.
- **A la fin des travaux**, vous avez un **déla**i de trois mois maximum et au plus tard le **31 décembre de l'année des travaux** pour rassembler les documents suivants, afin de finaliser votre dossier d'aides :
 - ✓ la fiche « certificats d'économies d'énergie », dûment remplie et signée (une par travaux)
 - ✓ un RIB
 - ✓ la **facture originale acquittée des travaux** (avec tampon et signature de l'entreprise, ainsi que la mention « payé le » ou mention équivalente)
 - ✓ pour ceux qui ont fait la visite énergétique : une copie de la facture + page de synthèse

Attention : La durée de validité de ce contrat est de deux ans lorsque le bénéficiaire est une personne physique et de quatre ans lorsque le bénéficiaire est une personne morale.

Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés à la fin de cette durée, le contrat peut être renouvelé au-delà de cette durée par un avenant, dont la durée est limitée selon les conditions ci-avant ou par l'adoption d'un nouveau contrat.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être pris en compte.

LE DEMANDEUR : LA VILLE DE HAGUENAU

Raison sociale : collectivité locale
Numéro SIRET : 21670180500014
Adresse : 1 Place Charles de Gaulle, 67500 HAGUENAU
Représentant : Claude STURNI, Maire

LE BENEFICIAIRE

Nom : _____ Prénom : _____
Pour les bénéficiaires personnes morales, préciser :
Raison sociale : _____
Numéro SIREN : _____
Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
E-mail : _____ @ _____

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE HAGUENAU

La Ville de Haguenau encourage et accompagne le bénéficiaire dans la rénovation thermique de son logement, lui permettant ainsi de réaliser des économies d'énergie. Dans ce cadre, la Ville de Haguenau verse au bénéficiaire une aide financière. Ces aides sont conditionnées à la réalisation d'opérations standardisées d'économie d'énergie référencées au titre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

Ces aides sont versées au bénéficiaire selon le barème suivant :

- **9 € /m² de surface isolée en comble perdu ou en rampant de toiture**
- **9 € /m² de surface isolée sur murs en façade ou en pignon**
- **25 € par fenêtre et/ou porte-fenêtre complète avec vitrage isolant**

ENGAGEMENT DU BENEFICIAIRE

Les travaux de rénovation thermique devront être effectués par un professionnel du bâtiment, en respectant les normes et caractéristiques techniques énoncées dans le tableau ci-dessous.

Le bénéficiaire, susceptible de recevoir une aide de la Ville de Haguenau, déclare avoir pris la décision de faire réaliser à ses frais les travaux de rénovation thermique.

Adresse des travaux : _____
Code postal : _____ Ville : _____

Type de logement : Maison individuelle Appartement
Date de construction : Avant 1975 1975 et après (et achevé depuis plus de 2 ans à la date de début des travaux de rénovation thermique)
Energie de chauffage (après les travaux) : Électricité Combustible (gaz, fioul, bois etc.)

Travaux : Isolation des combles et/ou toiture Isolation des toitures-terrasses
 Isolation des murs opaques, donnant sur l'ext. Remplacement fenêtres, porte-fenêtres

Le Client reconnaît être informé que, pour pouvoir bénéficier de l'incitation financière précitée, toutes les conditions cumulatives suivantes doivent être remplies au préalable :

- les Travaux doivent être réalisés dans un logement achevé depuis plus de 2 ans à la date de début des travaux :

- les Travaux doivent être réalisés par un professionnel du bâtiment, qualifié RGE
- la Ville de Haguenau doit avoir reçu dans un délai maximum de 3 mois à compter de la date de fin des Travaux et au plus tard le 31 décembre de l'année des travaux, tous les documents suivants : le bulletin de souscription, la fiche « certificats d'économies d'énergie », les factures originales et acquittées relatives aux Travaux, les certifications des matériaux mis en œuvre, un RIB/RICE, la fiche de synthèse et la facture de la visite énergétique (si réalisée).

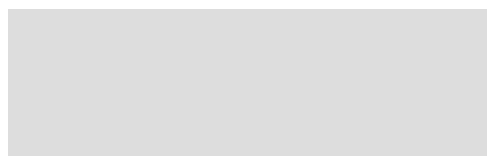
- Les matériaux mis en œuvre doivent posséder une certification (exemple : ACERMI pour l'isolation thermique) ou un avis technique du CSTB.
-La durée de validité de ce contrat est de deux ans lorsque le bénéficiaire est une personne physique et de quatre ans lorsque le bénéficiaire est une personne morale.

Dans le cas où les travaux ne seraient pas terminés à la fin de cette durée, le contrat peut être renouvelé au-delà de cette durée par un avenant, dont la durée est limitée selon les conditions ci-avant ou par l'adoption d'un nouveau contrat.

Travaux	Caractéristiques thermiques
Isolation des combles et /ou des toitures : - planchers de combles perdus - rampants de toitures et plafond de combles aménagés	R ≥ 7 m ² .K/W R ≥ 6 m ² .K/W
Isolation des toitures terrasses	R ≥ 4,5 m ² .K/W
Isolation des murs opaques	R ≥ 3,7 m ² .K/W
Remplacement de fenêtres ou porte-fenêtre	Uw ≤ 1,7 W/m ² .K

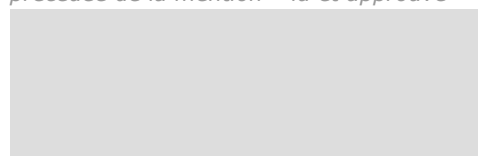
Fait en deux exemplaires originaux, à Haguenau, le ____ / ____ /2018

Cachet et signature de la Ville de Haguenau



Signature du Client,

précédée de la mention « lu et approuvé »



DECLARATION ET ATTESTATION DU (DES) PROFESSIONNEL(S) AVANT TRAVAUX

Je soussigné, le professionnel du bâtiment qui réalisera les travaux, atteste sur l'honneur :

- que les matériaux mis en œuvre sont certifiés ou disposent d'un avis technique du CSTB avec suivi CTAT (Comité technique de l'avis technique) ;
- que sera fourni exclusivement à la Ville de Haguenau l'ensemble des documents permettant de valoriser cette opération au titre des certificats d'économies d'énergie : le bulletin de souscription, et la (les) fiche(s) « certificats d'économies d'énergie CEE » signée(s) ;
- que je ne signerai aucun autre document similaire relatif aux travaux avec un autre acteur dans le cadre de ce dispositif des certificats d'économies d'énergie ;
- que je répons à la certification RGE, sur les produits mis en œuvre.

Fait en deux exemplaires originaux, à Haguenau, le ____/____/2018

Cachet et signature du professionnel,

précédée de la mention « lu et approuvé »

